

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 282 du 20 février 2012**

## **DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DEVANT LE CA DU CNRS**

**Ce Conseil d'Administration extraordinaire du 17 février 2012 se tient dans un contexte de déstabilisation profonde de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, contrairement aux affirmations du gouvernement.**

**Cette crise se manifeste de façon emblématique au CNRS qui reste confiné à devenir une simple agence de moyens, mais elle dépasse largement l'organisme emblématique de la recherche fondamentale française.**

**Trois contentieux majeurs dans les mois à venir :**

### **La précarité**

L'érosion de l'emploi statutaire et le recours systématique aux recrutements contractuels accroissent de manière alarmante la précarité dans les laboratoires et les services et mettent en danger la pérennisation des connaissances et des savoir-faire. Avec 55000 précaires, les CDD dans la plupart des EPST dépassent le tiers des effectifs. Toutes les catégories et tous les métiers sont concernés. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le gouvernement, au travers d'amendements à la loi dite « de résorption de la précarité », exclut les contrats pour préparation d'une thèse jusqu'aux contrats d'ATER signés avant l'obtention du doctorat. Le gouvernement a cependant échoué dans sa tentative d'imposer pour les EPST des contrats de projets allant jusqu'à neuf ans. Il veut aussi priver les chercheurs, enseignants-chercheurs, enseignants et ingénieurs de recherche précaires de l'accès à des concours réservés. Seules des créations d'emplois de titulaires permettraient de sortir de cette situation catastrophique de l'emploi scientifique.

### **Les difficultés financières**

L'année 2012 s'annonce particulièrement difficile pour l'enseignement supérieur et la recherche publics. Dans un contexte de pénurie, comme en 2011 le budget de la majorité des laboratoires baisse de 10 à 30 %. A l'INSU, la situation est encore plus difficile, car la direction scientifique privilégie le fonctionnement des grands instruments. L'avenir d'un certain nombre de TGIR (Très grandes infrastructures de recherche) sera remis en cause sans dotations complémentaires de l'Etat. Avec un budget en recul en pouvoir d'achat, de nombreux établissements publics d'enseignement supérieur sont en difficulté financière. Ils sont conduits à gérer la pénurie en gelant massivement des emplois de titulaires, en accroissant la précarité et le recours aux agents non titulaires, en supprimant des heures d'enseignement -notamment pour anticiper des licences à 1500 h- compromettant ainsi l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

### **Des restructurations inacceptables**

Les réformes successives, du pacte pour la Recherche jusqu'au programme Investissements d'Avenir ont complexifié l'organisation de la recherche en la rendant moins efficace et plus opaque.

La mise en place de 8 IDEX "investissements d'avenir", qui draineront l'essentiel des moyens de la recherche et de l'enseignement supérieur, porte atteinte au principe républicain de l'accès égalitaire au savoir et à la formation. De plus, les diverses structures portant ces IDEX (FCS, grand établissement, EPCS) détruisent la collégialité et la vie démocratique. Les principes retenus pour la gouvernance de ces IDEX devront tous être renégociés.

Il faut remettre en cause toutes ces réformes.

Les plans d'action RGPP des EPST, dont la mise en place au CNRS est emblématique, accélèrent l'externalisation de nombreuses fonctions. Ils mettent en place des outils de mutualisation, de délégations globales de gestion et de plates-formes de services partagés entre les organismes et les universités au détriment de l'emploi. Cela concerne tous les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et plus particulièrement ceux des UMR. Nous demandons le retrait de ces plans d'action.

Dans ces choix politiques, nous contestons aussi les objectifs de territorialisation de la recherche et de l'enseignement supérieur. On ne peut pas se satisfaire des dossier montés par le ministère (Dossiers STRATER)<sup>o</sup> qui préconisent une spécialisation sur la base des évaluations de l'AERES et qui en restent à des indicateurs technocratiques. Ces choix auront de lourdes conséquences, ils ne peuvent se faire sans un large débat impliquant les scientifiques et la représentation nationale.

Nous demandons à la direction du CNRS et au représentant du ministère de répondre à l'ensemble de ces questions.